Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0196-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2025_0196

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 20 Procuration(s) : 3

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
M. JEFFROY Christian à Mme AURIAC Cécile, Mme PRUD'HOMM Denise à M. ARHANT Guirec, M. SEUREAU Cédric à M. LE BIHAN Paul

Etait absent excusé :
M. ROBIN Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Réhabilitation du bâtiment H : Demande de permis de construire

Exposé des motifs

L'opération vise à rénover le bâtiment H (ex-bâtiment VL), situé sur le site du siège de notre collectivité à Lannion, afin d'abriter l'accueil et l'atelier VELEK'TRO / SCOOTELEK'TRO de Lannion-Trégor Communauté.

Le futur équipement comprendra :

- un auvent et un espace intérieur d'accueil du public accessibles aux PMR,
- un espace atelier pour la préparation, l'entretien et la réparation des vélos et des scooters,
- un quai servant de station de lavage, lieu de chargement et déchargement des vélos et scooters livrés dans plusieurs localités du territoire,
- un espace de bureaux,
- un bloc sanitaire avec vestiaires accessibles PMR,
- un auvent mutualisé,
- un espace de stockage intérieur, complété par deux containers maritimes issus de la filière du réemploi qui seront installés dans la continuité du auvent d'accueil.

L'opération permettra de réutiliser ce bâtiment en friche depuis quelques années.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0196-DE

Elle participe à la sobriété foncière du patrimoine et limite l'artificialisation des sols.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération n° BE_2025_0182 du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, en date du 4 novembre 2025 validant le projet de réhabilitation du bâtiment H (ex-bâtiment VL) du siège de Lannion-Trégor Communauté en vue d'y installer le service d'accueil et l'atelier Velek'tro et Scootelek'tro ; et approuvant la demande de subvention présentée pour ce projet au titre du Fonds FEDER dispositif « Développer la pratique du vélo au quotidien en Bretagne » ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet ;

VU L'avant projet et l'estimatif du montant des travaux (430 000 € HT) présentés par HEG Architectures ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la demande de permis de construire et toute autre pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.